

DATE DE CONVOCATION :

1^{er} juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 20 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 17

PROCURATIONS : 8

VOTANTS : 25

POUR : 25

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2023-68

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Eliane GEOFFROY - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA - Geneviève TABARET – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES - Jérémie VIAL – Kenan SOLMAZ - Cyril BRUZZESE - Corinne JOURDAN - Serge BERNARD- Clémentine FIGUET - Fatima BENKHEIRA - Sébastien BIZET - Ilyes TELALI

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Claude VARENNES) - Jessica ROSINET (pouvoir Annie MONNERY) – - Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ) - Emilie RATTON (pouvoir à Yannick PAQUE) - - Hélène TALARCZYK (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) Pascal ROUSSET (pouvoir à Jérémie VIAL) - Yann FLAMANT (pouvoir à Jean Pierre PODKOWA) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Sébastien BIZET)

Étaient absents excusés : Madame Nathalie LACOSTE et Monsieur Patrick RAMON -

Mme Clémentine FIGUET été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : avenant convention occupation locaux administratifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2013-21 portant sur la convention d'occupation des locaux administratifs situés 28 rue français,

Vu la délibération 2022-79 relative à l'avenant n°1 de la convention d'occupation des locaux administratifs situés 28 rue français,

Considérant comme légitime pour la commune de devenir propriétaire des bâtiments occupés par les services fonctionnels municipaux,

Considérant qu'un accord a été trouvé avec EBER, propriétaire du foncier bâti quant à la rétrocession des locaux occupés par la Mairie de Beaurepaire lorsque les emprunts seront terminés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'avenant à la convention signée en 2013 - annexe
- AUTORISE M le Maire à signer tout acte afférant à cette procédure

Le Maire

Yannick PAQUE

